



Décision n° 529/2024
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- un avenant au contrat de travail avec :
 - o Madame MICOUD--TERREAU Jade en tant que serveuse en restauration du 10 au 16 novembre 2024,
 - o Madame LACROIX-AMOUREUX Lindsay en tant que serveuse en restauration du 12 au 16 novembre 2024,
- un contrat de travail avec :
 - o Monsieur ARTINS Johna en tant que surveillant de baignade le 17 novembre 2024.

Fait à Jonzac,
Le 08 NOV. 2024

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex